AIDE-MÉMOIRE TRAVAILLEUR AUTONOME

Revenus

- Détail des revenus (ventes, commissions, honoraires)
- Garderie en milieu familial (revenus du CPE, revenus des parents)

Dépenses

- Inventaire, la valeur de l'inventaire au 31 décembre.
- Marchandise achetée au cours de l'année dans le but de la revente.
- Contrat de sous-traitance, frais de main-d'œuvre directe.
- Publicité tel que, carte d'affaires, annonces dans les journaux, et autres.
- Taxes d'affaires (permis, cotisations professionnelles)
- Frais de messagerie (ex. : timbres, Purolator)
- Assurances (assurance commerciale, responsabilité civile)
- Intérêts et frais de gestion (frais bancaire d'un compte commercial, marge de crédit commerciale)
- Entretien et réparation (dépenses reliées directement à l'entreprise 100%)
- Repas et frais de représentation (frais dépensés avec les clients dans le but d'obtenir un contrat, consultez le guide, la prudence est de mise pour cette déduction).
- Frais de bureau (papeterie, timbres, périodiques, et autres)
- Fournitures (coût des articles, produits et matières qui servent à la production des biens et services)
- Salaire (salaires et avantages sociaux versés aux employés, cotisations de l'employeur)
- Frais de voyage (transport public, hébergement et repas pour engager un revenu)
- Téléphone (1er téléphone résidence service de base non déductible)
- Factures des achats de biens durables (année courante) (mobilier de bureau, ordinateur, automobile, outillage de valeur, etc..)
- Loyer ou frais de location pour des biens que vous utilisez dans votre entreprise
- Impôts fonciers
- Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels

Dépenses reliées à l'automobile

- Essence
- Assurance automobile
- Entretien de l'automobile
- Droits d'immatriculation et permis de conduire
- Intérêt sur prêt automobile
- Contrat de location
- KM parcouru _____ KM parcouru pour affaire_____
 (la loi exige que vous teniez un registre de vos déplacements)
- Contrat d'achat ou de vente si vous avez changé de véhicule durant l'année
- Frais de stationnement

Frais de bureau à domicile

- Frais de chauffage, électricité
- Intérêts hypothécaires
- Assurance de la maison
- Taxes scolaires et municipales
- Entretien général de la maison (ne pas confondre avec les dépenses d'entretien reliées directement à votre entreprise)
- Coût du loyer
- Pourcentage d'utilisation de la maison pour affaire (superficie pour affaire divisée par la superficie totale)

Autres documents et commentaires

- État des renseignements fourni par Revenu Québec du Registre des entreprises
- Pièces justificatives et/ou registres et livres comptables

- Assurez-vous d'avoir des factures conformes pour qu'elles soient déductibles (nom, adresse, téléphone, Nº de TPS et TVQ, détail des services rendus ou marchandises vendues. Les factures non conformes pourraient devenir non déductibles.

- Les honoraires pour la préparation d'un travailleur autonome sont en fonction du temps alloué à la compilation de vos revenus et dépenses ainsi que du temps accordé pour répondre à vos questions en entrevue.

- Ce document est un aide-mémoire et ne constitue pas une liste complète des types de dépenses admissibles. Selon votre situation, certaines dépenses peuvent ne pas s'appliquer à vous. Les dépenses doivent être obligatoirement reliées à vos activités commerciales ou professionnelles.